



Crédit photo : Boralex inc.

## Compte rendu de la période d'information publique du 16 octobre au 15 novembre 2024

# Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain

Initiateur du projet : BVH2, s.e.n.c.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain par la Société de projet BVH2, s.e.n.c.* a pris fin le 15 novembre 2024. Conformément au mandat qui lui a été confié le 30 septembre 2024 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

## Le projet

### Justification et description

Le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain serait situé sur les terres privées du Séminaire de Québec dans la MRC de Charlevoix. Au sud-ouest de son emplacement se trouvent les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4 et le parc éolien communautaire de la Côte-de-Beaupré.

L'initiateur du projet, la Société de projet BVH2 s.e.n.c., formée d'un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec, prévoit ériger un maximum de 68 éoliennes afin de produire une puissance de 400 MW. Ces éoliennes seraient reliées entre elles par un réseau de chemins et un réseau électrique principalement souterrain. Un poste de raccordement ferait partie du projet et un bâtiment d'opération et de maintenance serait également construit.

Le projet vise entre autres à répondre aux besoins croissants du Québec en énergie renouvelable tout en visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le coût de réalisation du projet est évalué à environ 1 milliard de dollars. La mise en service du parc éolien devrait avoir lieu à la fin de l'année 2027.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

## Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ les études des effets du projet sur les orignaux;
- ▶ les effets résiduels du projet sur le milieu biologique;
- ▶ la durée de vie des éoliennes;
- ▶ la recyclabilité des éoliennes;
- ▶ les responsables du démantèlement du parc éolien;
- ▶ le bruit des éoliennes;
- ▶ la production d'électricité dans le contexte de la transition énergétique;
- ▶ les effets du projet sur les chauves-souris;
- ▶ l'exportation potentielle de l'énergie produite par le projet;
- ▶ les retombées économiques liées au projet;

- ▶ les travaux en amont du projet;
- ▶ les études sur les effets des sons de basse fréquence et des infrasons dans le cadre du projet;
- ▶ les effets cumulatifs du projet au regard des autres projets à proximité;
- ▶ les dalles de béton à la base des éoliennes;
- ▶ les chemins d'accès du projet;
- ▶ les compensations liées aux milieux humides;
- ▶ le modèle d'éolienne choisi;
- ▶ les investisseurs du projet;
- ▶ le prix de vente du kW/h;
- ▶ la hauteur et la puissance des éoliennes;
- ▶ l'implication d'Hydro-Québec dans le projet;
- ▶ l'utilisation de l'énergie produite et son utilisation par la population de Charlevoix;
- ▶ la production de GES pour la construction d'une éolienne;
- ▶ la séquence prévue pour effectuer la gestion des milieux humides;
- ▶ les retombées du projet pour la Seigneurie de Beaupré;
- ▶ les ouvrages et les suivis environnementaux prévus sur le milieu aquatique et la prévention du risque d'inondation;
- ▶ les actions prévues pour réduire les effets du projet sur les oiseaux;
- ▶ le caribou forestier;
- ▶ l'avenir du projet considérant la protection éventuelle du caribou forestier;
- ▶ la répartition des profits avec les communautés d'accueil;
- ▶ la présence de feux de positionnement et leur emplacement sur les éoliennes;
- ▶ la présence de la grive de Bicknell dans l'aire du projet;
- ▶ la végétation sur le sommet des montagnes dans l'aire de projet;
- ▶ le coût du projet;
- ▶ la répartition des bénéfices entre les partenaires.

[Visionner la séance publique d'information](#) pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et la Société de projet BVH2, s.e.n.c. sur les sujets mentionnés ci-haut.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, il est apparu que la nation huronne-wendat de Wendake ainsi que les communautés innues d'Essipit et de Mashteuiatsh étaient susceptibles d'être touchées par le projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Un courriel offrant la possibilité d'ouvrir un centre de consultation au sein de chacune de ces communautés a été transmis le 10 octobre 2024. Cette option n'a finalement pas été retenue par les communautés.

## Les activités d'information et de communication

### La séance publique d'information

<b>Date</b>	Mercredi 30 octobre 2024
<b>Lieu</b>	Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul - Salle Casino de Charlevoix
<b>BAPE : Animation et accueil</b>	Karine Lavoie, conseillère en communication Patrick Fournier, conseiller en communication
<b>BAPE : Modérateur</b>	Alexandre Tanguay, conseiller en communication
<b>Initiateur du projet</b>	Société de projet BVH2, s.e.n.c.
<b>Assistance en salle</b>	28 personnes
<b>Assistance en ligne</b>	9 personnes
<b>Durée</b>	2 h 45
<b>Nombre de questions posées</b>	35

### Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers. Un [communiqué de presse](#) a été publié le 16 octobre 2024 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que les centres de consultation ouverts dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 30 octobre, date de la séance publique d'information.

### Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ([www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

### Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes *Facebook*, *X* et *LinkedIn* pour informer la population.

Facebook – 6 588 abonnés – 6 publications et 1 diffusion

- Le nombre d'impression a été de 501 personnes en moyenne par publication;
- Le BAPE a joint 203 personnes pour la diffusion de la séance.

X – 3625 abonnés – 6 publications

- L'organisme a rejoint 168 personnes en moyenne pour chacune de ses publications.

LinkedIn – 1 453 abonnés – 2 publications

- L'organisme a rejoint 158 personnes en moyenne pour chacune de ses publications.

**Relations publiques**

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 237 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE et par le relais des communiqués de presse notamment.

**Relais d'information**

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information. Dans le cadre du projet, le BAPE a demandé à deux municipalités et une MRC touchée par le projet de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE.

**Les centres de consultation**

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans les centres de consultation suivants :

<b>Centre de consultation</b>	<b>Adresse</b>
Bibliothèque René-Richard	9, rue Forget Baie-Saint-Paul
Bureau municipal de Saint-Urbain	917, rue Saint-Édouard Saint-Urbain

## La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Hebdomadaire
15 octobre 2024	Le Charlevoisien

## Relations avec les médias

### Les relations de presse

Des courriels ciblés ont été envoyés la veille de la séance publique d'information aux médias ayant couvert le projet. Des journalistes du *Charlevoisien*, d'*ICI Radio-Canada*, du *Journal L'Autre Voix*, du *Monde forestier*, des quotidiens *Le Soleil*, *Le Journal de Québec* et de la radio *CIHO FM Charlevoix* et des télés *TVA* et de la *télévision communautaire de Charlevoix* ont reçu ces envois ciblés.

### La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 30 octobre 2024, neuf articles ont été publiés dans ces différents médias. Ces articles ont abordé notamment le déroulement de la séance, les préoccupations exprimées par les citoyens et les citoyennes, dont les impacts sur la faune et la flore, le paysage, le bruit, les retombées économiques, et enfin, la stratégie de production d'Hydro-Québec.

Québec, le 19 novembre 2024



Karine Lavoie, conseillère en communication et chargée du dossier